

# RESEAU « ALERTE COMMERCES »

## Charte du « commerçant citoyen »

*Indiquant les conditions générales de participation au réseau d'alerte*



Tout commerçant ou artisan ressortissant de la CCI de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould peut gratuitement bénéficier des services d'information liés à ce dispositif, sous couvert d'un certain nombre d'engagements :

### Engagement n° 1 :

Tout commerçant intégré au réseau « ALERTE COMMERCES », initié par la CCIC en partenariat avec la CCI Champagne-Ardenne, la Préfecture de la Marne, les forces de Police et de Gendarmerie, **autorise les forces de l'ordre à utiliser son/ses numéros de téléphone portable dans le cadre du réseau.**

Le commerçant s'engage à **informer le Service Commerce de la CCIC de tout changement de coordonnées** ou de la résiliation de son abonnement afin qu'elle puisse, en tant que responsable du fichier des numéros de téléphone portable des membres, communiquer les mises à jour aux services des forces de l'ordre relayant les alertes.

### Engagement n° 2 :

En cas d'infraction (vol à main armée ou avec violence, vol à l'étalage, agression, diffusion de fausse monnaie, chèques volés ou sans provision, escroquerie, arnaque, fausse publicité, ...), **le commerçant ayant constaté le fait ou la tentative doit immédiatement alerter, sous sa responsabilité, la Gendarmerie ou la Police en composant le « 17 »** afin que l'information puisse par la suite être transmise au plus grand nombre de confrères dans un minimum de temps.

### Engagement n° 3 :

Le commerçant ayant reçu une alerte dans le cadre du réseau s'engage à **ne pas céder les données et les informations transmises dans les SMS**, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

### Engagement n° 4 :

Le commerçant intégré au réseau « ALERTE COMMERCE » doit **apposer la vitrophanie officielle « ALERTE COMMERCES »** sur sa vitrine, sa porte d'entrée ou son étalage de manière bien visible. Cet autocollant, qui lui est remis gratuitement, matérialise l'appartenance au réseau qui encourage le développement des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière, dans l'optique de :

- ✓ **rassurer** la clientèle et sécuriser la ville et les commerces ;
- ✓ **dissuader** d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement (méthode « Toucher-Regarder-Incliner »), au rendez-moi, aux chèques volés et aux escroqueries en tous genres ;
- ✓ **informer** les collègues commerçants et artisans de l'existence de ce dispositif.

*La CCI de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménéhould se garde le droit d'exclure du dispositif les membres ne respectant pas ces engagements.*

*Tout membre souhaitant se retirer du dispositif le sera sur simple demande auprès de la CCIC, dans un délai de 15 jours maximum.*

# RESEAU « ALERTE COMMERCES »

## Fiche d'adhésion individuelle

« ALERTE COMMERCES » a pour objectif, par une diffusion rapide et étendue de l'information, de prévenir la répétition d'un certain nombre de méfaits (vol à main armée ou avec violence, vol à l'étalage, diffusion de fausse monnaie, chèques volés ou sans provision, fausse publicité, arnaques, ...) dont on sait que leurs auteurs agissent localement plusieurs fois, dans un temps très court, avant de recommencer dans un autre département.



Principes de ce dispositif :

- Diffusion rapide d'un SMS par les forces de l'ordre, suite à une alerte émise par un des membres du réseau (en composant le 17), sur un périmètre choisi ou par rapport à un secteur d'activité touché.
- Ce dispositif associe la CCI de Châlons-en-Champagne, la Préfecture de la Marne, les forces de l'ordre et les commerçants. La CCIC prend en charge tous les coûts de ce dispositif.
- Les commerçants participant font partie d'un réseau citoyen et doivent apposer sur leur vitrine une vitrophanie visant à dissuader les malfaiteurs et rassurer la clientèle.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter **Eric CHERRIER** au **03.26.21.77.79**.

## **POUR DEVENIR MEMBRE DE CE RESEAU, VEUILLEZ TRANSMETTRE CE BULLETIN D'ADHESION A LA CCI DE CHALONS**

Par mail à [echerrier@chalonsenchampagne.cci.fr](mailto:echerrier@chalonsenchampagne.cci.fr) ou par fax au 03 26 68 47 07  
ou par courrier à CCI DE CHALONS – Service Commerce  
2 rue de Chastillon – CS 90533 – 51010 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

### BULLETIN D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF « ALERTE COMMERCES »

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Enseigne : \_\_\_\_\_  
SIRET : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
**N° de portable :** \_\_\_\_\_ **N° de fixe :** \_\_\_\_\_

*J'ai pris connaissance des conditions générales de participation au dispositif Alerte Commerces et je m'engage à les respecter (cf. engagements de la Charte du commerçant citoyen ci-jointe).*

**Signature du commerçant et cachet de l'entreprise :**

**A** \_\_\_\_\_ **Le** \_\_\_\_\_